



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4404

Vendredi 1^{er} Août 2008

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 3 037.52

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : + 0,02%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 16,20%

INDICE BVMT : 2 153.90

(Base 465.77 le 31/03/98)

VARIATION DU JOUR : + 0,19%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 11,21%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	2042,13	0,36%	23,24%
8300	INDICE DES BANQUES	1860,66	0,38%	13,78%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	3228,25	0,90%	70,40%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	2314,08	-1,07%	17,49%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1901,80	-0,06%	1,23%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1704,66	-0,38%	90,42%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	764,65	1,38%	-7,00%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	673,12	0,88%	-12,78%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1629,86	-2,02%	10,47%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	17-04-2008	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	100,600	100,510	101,500	101,500	100,510		
2	1	0,575	20-06-2008	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	12,700	12,600	12,700	12,700	12,600		
3	1	0,050	06-08-2007	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	4,320	4,200	4,250	4,250	4,130		
4	20	1,800	25-06-2008	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	30,230	30,230	30,960	31,000	30,230		
5	1	0,300	07-05-2008	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	4,750	4,700	4,750	4,750	4,700		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	12,000	11,990	12,000	12,000	11,990		
7	10	1,000	12-06-2008	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	34,530	34,500	34,500	34,500	34,500		
8	5	0,600	04-06-2008	BH - Banque de l'Habitat	34,200	33,750	34,500	34,980	33,750		
9	5	0,750	12-06-2008	TL - Tunisie Leasing	29,000	28,500	29,350	29,350	28,500		
10	10	2,900	20-06-2008	BT - Banque de Tunisie	108,000	108,000	108,010	108,500	108,000		
11	5	0,400	26-06-2008	STB - Société Tunisienne de Banque	8,090	8,000	8,200	8,200	8,000		
12	5	0,400	16-06-2008	BNA - Banque Nationale Agricole	7,750	7,750	7,800	7,800	7,750		
13	1	0,170	03-06-2008	ATB - Arab Tunisian Bank	6,350	6,400	6,400	6,400	6,400		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	11,500	11,840	11,800	11,840	11,700		
15	5	1,250	16-06-2008	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	27,000	25,790	27,000	27,000	25,790		
16	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,340	11,200	11,200	11,310	11,200		
17	5	0,750	08-05-2008	CIL - Compagnie Internationale de leasing	19,900	19,700	20,290	20,290	19,700		
18	1	0,150	04-06-2008	ATL - Arab Tunisian Lease	4,980	4,940	4,990	4,990	4,910		
19	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	94,000	94,000	93,000	94,000	93,000		
20	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	43,400					B	41,450
21	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	18,750	18,190	18,700	18,750	18,190		
22	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	19,300	18,800	19,900	19,900	18,800		
23	1	0,110	07-07-2008	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,750	1,800	1,800	1,800	1,800		
24	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	1,620	1,660	1,650	1,660	1,610		
25	5	0,600	15-07-2008	ELECTROSTAR	8,300						
26	5	0,600	11-07-2007	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	15,890	15,890	15,800	15,900	15,750		
27	5	0,700	13-06-2008	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	14,870	14,500	14,790	14,790	14,500		
28	1	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,300	2,260	2,300	2,300	2,260		
29	1	0,150	06-06-2008	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	2,710	2,710	2,790	2,790	2,710		
30	1	0,300	10-06-2008	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	13,550	13,480	13,350	13,600	13,350		
31	1	0,110	09-07-2008	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,860	1,900	1,890	1,900	1,870		
32	5	0,350	15-04-2008	EL WIFACK Leasing	6,170						
33	1	0,240	02-06-2008	Société ESSOUKNA	4,080					H	4,260
34	1	0,250	09-06-2008	ADWYA - Société Adwya	6,600	6,790	6,750	6,790	6,590		
35	1	0,220	20-06-2008	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	7,090	7,020	7,000	7,020	6,980		
36	1	0,800	16-06-2008	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	11,600	11,690	11,500	11,690	11,410		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
37	25	10,500	24-06-2008	Air Liquide Tunisie	226,000			B	215,830
38	5	1,200	16-05-2008	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	44,300				
39	10	1,500	04-04-2008	Placements de Tunisie - SICAF	37,200				
40	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,610				
41	5	2,000	02-05-2008	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	77,000				
42	10	3,500	30-04-2008	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	53,160	53,160	53,160		
43	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,000				
44	10	1,200	27-06-2008	AMEN BANK	30,900	30,900	30,900		
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	38,000				
46	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	2,600				
47	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	10,950	10,800	10,780		
48	5	0,650	24-07-2008	STEQ - Société Tunisienne d'Equipelement	12,800	13,180	13,180		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **SOMOCER (5 à 1)**.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
49	5			SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	8,780				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
50	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		100,500					
51	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010		101,970					
52	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		109,780					
53	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		105,500					
54	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015		103,300					
55	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012		100,000					
56	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013		100,630					
57	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016		52,320					
58	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022		98,200					
59	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017		101,000					
LES EMPRUNTS											
60	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2008	100,000					
61	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 5ans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012	18-01-2008	100,000					
62	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2007	99,300					
63	BH	EO BHI 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/12	OBHI	31-12-2008	31-12-2007	99,000					
64		EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014		100,000					
65	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2003/1 5ans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2008	100,760					
66	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2004/1 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2008	100,000					
67		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2008	100,000					
68		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2008	100,000					
69		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2007	100,000					
70		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2007	100,000					
71		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2007	100,560					
72		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2007	100,000					
73		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2008	98,700					
74		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2008	100,000					
75		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012		100,000					
76		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012		100,000					
77		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013		99,520					
78		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013		100,000					
79	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBCI	31-12-2008	31-12-2007	100,000					
80	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024		100,000					
81		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028		100,000					
82		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033		100,000					
83	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2008	100,000					
84		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2008	99,410					
85	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2008	100,000					
86		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2008	100,000					
87		EO ATB- 2007 Catégorie A 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2008	100,000					
88		EO ATB- 2007 Catégorie A 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2008	100,000					
89	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2007	100,000					
90		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2007	100,000					
91		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2008	98,400					
92		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2008	100,000					
93		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2007	100,000					
94		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2007	100,000					
95		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2007	100,000					
96		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2007	100,000					
97		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2008	98,800					
98		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2008	100,000					
99		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/11/0	CL51F	14-10-2012	14-10-2007	98,600					
100		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2007	100,000					
101		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013		99,450					
102		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013		100,000					
103		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013		100,000					
104		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013		100,000					
105	BTKD	EO BTKD 2006 5ans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011	18-12-2007	99,300					
106	ATL	EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2008	99,870					
107		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2008	100,000					
108		EO ATL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009	16-08-2007	100,000					
109		EO ATL 2004 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009	16-08-2007	100,000					
110		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2008	100,000					
111		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2008	100,000					
112		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2008	99,720					
113		EO ATL 2007-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012		98,980					
114		EO ATL 2007-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012		100,000					
115	MEUBLATEX	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2007	100,000					
116	S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2007	100,000					
117		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2007	100,000					
118	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012	31-03-2008	96,600					
119		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012	30-09-2007	100,000					
120	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2007	99,880					
121		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2007	101,000					
122		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2007	100,000					
123		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2007	100,000					
124	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2007	100,000					
125		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2007	100,000					
126	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2008	98,000					
127	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2008	100,000					
128	ATTIJARI	EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2007	100,000					
129	LEASING	EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2008	100,000					
130		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2008	100,000					
131		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	20-02-2011	20-02-2008	100,000					
132		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2008	100,000					
133		EO GL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 12/01	OGL41	12-01-2010	12-01-2008	100,000					
134	MODERN										

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu		DERNIERE	ECHEANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	INTERETS	RESERVATION	
	VALEURS								ECHEANCE	PRECEDENTE
LES EMPRUNTS - SUITE										
166	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. A 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2008	99,500				
167	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. B 5 ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2008	100,000				
168	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2008	100,000				
169	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2008	100,000				
170	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014		100,000				
171	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014		100,000				
172	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014		100,000				
173		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014		100,000				
174		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014		100,000				
175	Hannibal Lease	EO HL 2008-I Fixe Sans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013		100,000				
176		EO HL 2008-I Variable Sans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013		100,000				

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES DU MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					VALEURS	REFERENCE
177				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	16,630			
178				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,380			
179				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,530			
180				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	12,910			
181				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,610			
182				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,230			
183				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,010			
184				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	4,950			
185				TUNISAIR	(da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,590			
186				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,530			
187				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,490			
188				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,440			
189				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,190	0,010	0,010	
190				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,020			
191				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,660			
192				BIAT	(da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	2,790			
193				BIAT	(da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,680			
194				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	2,470			
195				BH	(da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	2,230			
196				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,720			
197				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	2,370	0,100	0,100	
198				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TSLDA)	3,550			
199				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	13,500			
200				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLD02)	9,000			
201				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLD03)	6,430			
202				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLD04)	4,730			
203				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLD07)	0,560			
204				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLD08)	0,520	0,450	0,450	
205				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	18,870			
206				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	60,960			
207				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	25,400			
208				BT	(da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	56,800			
209				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	124,650			
210				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	71,230			
211				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	61,050			
212				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	40,700			
213				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	28,990			
214				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	21,780			
215				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	21,020			
216				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	18,860			
217				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	11,640			
218				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	20,610			
219				PBHT	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140			
220	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)		3,500			
221	5			ASTREE	NG j 01-07-2008 - ASNG8	76,000	76,000	76,000	
222				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,350			
223				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,890			
224				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,260			
225				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,410			
226				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,230			
227				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,940			
228				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	5,870			
229				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	5,340			
230				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	4,630			
231				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	6,650			
232				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	4,380			
233	5			SIMPAR	NG j 01-07-2008 - SING8	25,170			B
234				CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	5,190			B
235				STIP	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,260			
236				SMG	(da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	21,880			
237				SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	6,640			
238				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	6,290			
239				SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	4,820			
240				SOTETEL	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,000			
241				SOTETEL	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,830			
442				SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	1,320			
243				SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	1,220			
244				SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	2,420			
245				SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	6,410			
246				SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIA04)	1,350			
247				SIAME	(da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,260			
248				SIAME	(da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,280			
249				SIAME	(da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,070			
250				ATTIJARI LEASING	Action Rompue - TJLR	7,330			
251				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	6,150			
252				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,670			
253				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,170			
254				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,580			
255				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,380			
256				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,230	0,250	0,250	
257				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,290			B
258				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,560			
259				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,220			
260				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,700	0,450	0,450	
261				TPR	(da. 1/1/149. 20/06/2008 - TPRO8)	0,520	0,570	0,570	
262				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,440			

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					VALEURS	REFERENCE
263	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel					
264	10	0,600	20-09-2007	SITEX - Société Industrielle des Textiles	3,450				
265	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	8,450	14,960	14,960		
266	5	0,700	24-04-2008	SALIM - Société d'Assurances SALIM	15,660				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION ELECTRONIQUE

MARCHE HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
267				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,420				
268				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,100				
269				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,080				
270				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,080				
271				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,150				
272				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,380				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2008			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2008			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2008			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2008			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2008			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2008			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2007			

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			0.980				
45	1/20	15-02-94			0.510				
49	1/30	02-05-95			0.330				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS REALISEES									
Ste de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Zarzis	100	100.000	25-01-2008	97.500	97.500	438	SIN	31-08-2008	01-08-2008
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	9.000	11-07-2008	8.000	8.000	1 600	TSI	31-08-2008	01-08-2008
EL MAZRAA	5	18.000	11-07-2008	18.000	18.000	115	TVAL	31-08-2008	01-08-2008

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING «PGH »

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société **POULINA GROUP HOLDING - PGH-** ouvre son capital social au public à hauteur de **10%** par augmentation de capital par voie de souscription publique -OPS- et qui sera réalisée aux conditions ci-après :

I- ADMISSION DES ACTIONS A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du **07 juillet 2008** son accord de principe pour l'admission des actions de la société PGH au Marché Principal des titres de capital de la Cote.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : POULINA GROUP HOLDING -PGH-
Siège social : GP I, Km 12 Ezzahra
Forme juridique : Société anonyme
Date de constitution : Le 23 juin 2008
Capital social : 150 000 000 Dinars et divisé en 150 000 000 actions, toutes nominatives de 1 Dinar de valeur nominale chacune, entièrement libérées.
Objet social

La société a pour objet:

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées en Tunisie et/ou à l'étranger.
- La prise de participation dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achat de titres ou droits sociaux ou en association...
- Assistance, étude, conseil, marketing et engineering financière, comptable et juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

III- MODALITES DE L'OFFRE:

I- Caractéristiques de l'opération

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une **augmentation de capital** par voie de souscription publique de **16 670 000 actions** d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 10% du capital après la réalisation de ladite augmentation, au moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** (OPF) de **7 325 530 actions** représentant **43,94%** du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;
- Un **Placement Garanti** (Conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels étrangers non résidents et de directeurs opérant au niveau de l'ensemble des sociétés du « Groupe Poulina » de **9 344 470 actions** nouvelles (dont 1 176 470 actions réservées aux directeurs du « Groupe Poulina ») représentant **56,06%** du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS, AXIS Capital et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS, AXIS Capital et MAC SA ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

En parallèle à cette offre, des actionnaires de la société « Poulina Group Holding » ont décidé de **céder** une partie de leurs **actions existantes aux salariés** du « Groupe Poulina » (à l'exclusion des directeurs du « Groupe Poulina » qui ont souscrit au niveau du placement garanti) qui seront placées en comptes CEA (comptes d'épargne en action). Cette cession portera sur **478 505 actions** PGH représentant **0,32% du capital** de PGH avant augmentation de capital, au prix de **5,355 dinars l'action**, soit avec une décote de 10% par rapport au prix de la présente OPF.

Les **478 505 actions** offertes aux salariés du « Groupe Poulina » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS et centralisées auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procédera à la déclaration du résultat de ce placement.

2- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action PGH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **5,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions PGH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes de souscription par les institutionnels étrangers désirant souscrire à des actions PGH dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

3- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24/07/2008 au 06/08/2008 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24/07/2008**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels étrangers et des directeurs du « Groupe Poulina », le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **06/08/2008 inclus**.

4- Date de jouissance des actions

Les actions émises dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2008.

5- Prix de l'offre

Le prix de souscription aux actions « Poulina Group Holding » a été fixé à **5,950 dinars par action** tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

L'évaluation de l'action « Poulina Group Holding » a été effectuée par le cabinet AMC Ernst & Young sur la base des états financiers certifiés au 31/12/2007 des sociétés faisant partie du périmètre de l'évaluation, et sur la base de leurs Business plan de la période allant de 2008 à 2012.

6- Intermédiaires en Bourse désignés pour recueillir les demandes de souscription

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais les demandes de souscription d'actions PGH exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme. Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais les demandes de souscription d'actions PGH exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée aux comptes indisponibles suivants

- Compte n° 11002 0002773 083 788 97 ouvert auprès de l'UBCI.
- Compte n° 08 003 0005132007820 90 ouvert auprès de la BIAT.
- Compte n° 04 000 010 4042 011967 76 ouvert auprès de Attijari bank.
- Compte n° 07 102 00 21 340 600398 24 ouvert auprès de AMEN BANK.
- Compte n° 03 135 120 0321 046181 ouvert auprès de la BNA.

Le placement des actions existantes au profit des salariés du « Groupe Poulina » sera réalisé exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING «PGH »

(SUITE)

7- Nombre de titres objet de l'Offre

Le nombre d'actions, objet de la présente offre, représente 10% du capital social de la société PGH après son augmentation, soit **16 670 000 actions** dont **7 325 530 actions** offertes dans le cadre de l'OPF et **9344470 actions** offertes dans le cadre du placement garanti. Ces actions portent jouissance à partir du **1^{er} janvier 2008**.

8- Catégories, Modalités et délais de délivrance des titres

8-A: Offre à Prix Ferme:

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **7 325 530 actions** PGH seront émises en numéraire et réservées aux tunisiens. Elles seront réparties en cinq (5) catégories comme suit:

Catégorie	Nature des demandes de souscription
Catégorie A	Demandes réservées aux personnes physiques, morales et institutionnels Tunisiens autres que les OPCVM (SICAV et FCP) désirant acquérir au minimum 33 601 actions (soit un minimum de 0,2MDt) et au maximum 833 500 actions (soit un maximum de 4,96MDt)
Catégorie B	Demandes réservées aux personnes physiques et morales Tunisiennes désirant acquérir au minimum 8 401 actions (soit un minimum de 0,05MDt) et au maximum 33 600 (soit un maximum de 0,2MDt)
Catégorie C	Demandes réservées aux personnes physiques et morales Tunisiennes désirant acquérir au minimum 1681 actions (soit un minimum de 0,01MDt) et au maximum 8 400 actions (soit un maximum de 0,05MDt)
Catégorie D	Demandes réservées aux personnes physiques Tunisiennes désirant acquérir au minimum 30 actions (soit un minimum de 179Dt) et au maximum 1 680 actions (soit un maximum de 10000Dt)
Catégorie E	Demandes réservées aux OPCVM (SICAV et FCP) désirant acquérir au minimum 8 400 actions (soit un minimum de 0,05MDt) et au maximum 672 530 actions (soit un maximum de 4MDt)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt, l'identité complète du donneur d'ordre d'achat, et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du donneur d'ordre d'achat comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par **SICAF** et les sociétés d'investissement à capital risque par **SICAR**.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 30 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 833 350 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 8 333 500 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

8-A-1: Mode de répartition des titres

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties entre les cinq (5) catégories comme suit:

Catégorie	Nombre d'actions	Montant en Dt	Répartition en % du capital de PGH après augmentation	Répartition en % l'OPF
Catégorie A	4 132 000	24 585 400	2,48%	56,41%
Catégorie B	1 681 000	10 001 950	1,01%	22,95%
Catégorie C	504 000	2 998 800	0,30%	6,88%
Catégorie D	336 000	1 999 200	0,20%	4,59%
Catégorie E	672 530	4 001 554	0,40%	9,18%
Total	7 325 530	43 586 904	4,39%	100,00%

Le mode de satisfaction des titres se fera de la manière suivante:

▪ **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

▪ **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D puis E.

8-A-2: Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modèles établis par la Bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme indiquant le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **vendredi 08 août 2008 à 10h00**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'Intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING «PGH »

(SUITE)

8-A-3: Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **vendredi 08 août 2008 à 12h00**, à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT et de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

8-B: Placement Garanti :

Dans le cadre du Placement Garanti, **9 344 470 actions** PGH à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels étrangers non résidents et aux directeurs du « Groupe Poulina » comme suit:

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % du Capital de PGH après augmentation	Répartition en % du Placement Garanti
Institutionnels étrangers non résidents	8 168 000	4,90%	87,41%
Directeurs du « Groupe Poulina »	1 176 470	0,71%	12,59%
Total	9 344 470	5,61%	100,00%

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au **syndicat de placement** composé par les intermédiaires en bourse TUNISIE VALEURS, AXIS CAPITAL et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS, désigné comme établissement chef de file.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre, ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société après augmentation de capital, soit 8 333 500 actions.

8-B-1 : Transmission des demandes de souscription:

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon le modèle établi par la Bourse. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société TUNISIE VALEURS, établissement chef de file et comporter son cachet.

8-B-2 : Soumission et vérification des demandes de souscription

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

9- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, la vérification de l'état relatif aux demandes de souscriptions données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

10- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le jour de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacune d'elle.

Les actions PGH étant prises en charge par la STICODEVAM et inscrites sur ses comptes depuis le 04 juillet 2008 sous le **code ISIN TN 000 570001 8**, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière. Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse.

11- Cotation des Actions PGH

En cas de suite favorable donnée à l'offre, l'introduction des 166 700 000 actions PGH se fera au marché principal des titres de capital de la Cote de la Bourse au cours de **5,950 DT** et sera annoncée sur le bulletin de la Bourse.

12- Contrat de liquidité

Monsieur Abdelwaheb BEN AYED s'est engagé à consacrer 20 000 000 DT et 1 500 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions PGH. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur TUNISIE VALEURS.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 08-612 du 11 juillet 2008, est mis à la disposition du public auprès de l'intermédiaire introducteur TUNISIE VALEURS, de la société PGH et de tous les intermédiaires en Bourse et sur le site web de la Bourse www.bvmt.com.tn.

AVIS DES SOCIETES

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

Les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 106.000.000 Dr dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **samedi 9 Août 2008 à 10 heures** à l'**Hotel Karthago Le Palace, Complexe Cap Gammarth, 2078 la Marsa , les Cotes de Carthage, Gammarth**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- 4- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- 5- Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit.
- 6- Quitus aux Administrateurs.
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2007.
- 8- Ratification des nominations d'administrateurs.
- 9- Approbation d'émission d'emprunts.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction « BOURSE » de l'UIB et qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même direction sise au 5, rue d'Alger – TUNIS, étant entendu que nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée, cette prescription ne s'appliquant pas aux mandataires légaux ni aux représentants des sociétés actionnaires

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction « BOURSE » de l'UIB sise au 5, rue d'Alger – TUNIS -.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)** Société Anonyme au capital de 106.000.000 Dr dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **samedi 9 Août 2008 à 11h30**, à l'**Hotel Karthago Le Palace, Complexe Cap Gammarth, 2078 la Marsa , les Cotes de Carthage, Gammarth**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription pour les certificats d'investissement.
- 2- Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles
- 3- Augmentation de capital réservée par émission de certificats d'investissement
- 4- Emission de certificats de droit de vote
- 5- Modification des statuts.
- 6- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Banque ainsi qu'à l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction « BOURSE » de l'UIB et qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même direction sise au 5, rue d'Alger – TUNIS - étant entendu que nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée, cette prescription ne s'appliquant pas aux mandataires légaux ni aux représentants des sociétés actionnaires

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction « BOURSE » de l'UIB sise au 5, rue d'Alger – TUNIS -.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

Le Conseil d'Administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) s'est réuni le jeudi 10 juillet 2008 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Jusqu'à fin 2006, l'UIB a procédé à l'évaluation de ses actifs en application des règles en vigueur. Les provisions requises étaient imputées sur l'exercice d'estimation dans la limite du résultat disponible. Le reliquat - les provisions non comptabilisées - étant détaillé dans les notes aux états financiers.

L'UIB a décidé, pour l'exercice 2007, de comptabiliser l'intégralité des provisions requises telles qu'estimées à la date de clôture. Elle a ainsi constitué des provisions au titre des risques de contrepartie pour un montant net de reprises de 145,373 millions de dinars et des provisions d'un montant de 27,960 millions de dinars au titre des risques opérationnels et des suspens comptables. De ce fait, les états financiers ont fait ressortir une perte nette de l'exercice de 185 millions de dinars après modifications comptables.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a prévu d'affecter une partie des réserves pour la résorption partielle des pertes et préconisé une série de mesures afin de permettre à l'UIB de reconstituer ses fonds propres et de renouer avec la croissance de son activité et de ses résultats. Pour consacrer ces choix, le Conseil d'Administration du 10 juillet 2008 a convoqué les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires à se réunir le 9 Août 2008 et il sera notamment proposé aux actionnaires de:

I. Reconstituer les fonds propres nets de base de l'UIB sous forme d'une augmentation de capital de 90 millions de dinars par voie de :

- Création de 7 000 000 actions nouvelles au nominal de 10 dinars à souscrire en numéraire pour porter le capital de 106 000 000 dinars à 176 000 000 dinars. Ces actions seront émises au pair et le droit à y souscrire sera attribué aux anciens actionnaires à raison de 35 actions nouvelles pour 53 actions anciennes. Les nouvelles actions seront intégralement libérées à la souscription et porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe Société Générale limitera sa souscription à ladite augmentation à hauteur de sa quote-part actuelle de manière à ne pas diluer la part de l'actionnariat tunisien dans le capital de l'UIB.

Le schéma proposé donne, en outre, la possibilité à des investisseurs tunisiens de souscrire, à la tranche d'augmentation de capital sous forme d'actions nouvelles, en lieu et place d'actionnaires tunisiens actuels qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas participer à l'augmentation de capital envisagée.

- Création de 2 000 000 Certificats d'Investissement « C.I » au nominal de 10 dinars chacun à émettre en numéraire pour porter le capital de 176 000 000 dinars à 196 000 000 dinars. Ces certificats réservés au Groupe Société Générale seront émis à 10 dinars et intégralement libérés à la souscription.

Le recours aux Certificats d'Investissement, appelés à renforcer le niveau des fonds propres nets de base de l'UIB, a été prévu de manière à éviter la dilution des actionnaires tunisiens en termes de droits de vote.

- Création de 2 000 000 Certificats de Droit de Vote « C.D.V », à attribuer aux actionnaires à raison de cinq (5) certificats de droit de vote pour 44 actions.

Les Certificats de Droit de Vote, qui représentent les droits de vote attachés aux actions, seront répartis entre les actionnaires actuels et ceux résultant de l'augmentation de capital visée plus haut de manière à maintenir inchangés lesdits droits des actionnaires actuels.

2. Autoriser l'émission d'emprunts subordonnés à hauteur de 80 millions de dinars, à souscrire totalement par le Groupe Société Générale, afin de constituer des fonds propres complémentaires au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie, sous forme:

- D'un emprunt subordonné à durée indéterminée (Art. 5 (b)-5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) n° 99-04 du 19 Mars 1999) pour un montant de 40 millions de dinars et assorti des conditions suivantes :

- o Remboursement à l'initiative de l'UIB et avec l'accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Aucun remboursement anticipé ne doit pouvoir être sollicité avant l'expiration d'un délai de 5 ans, sauf dans l'hypothèse où seraient substitués à l'emprunt ainsi remboursé des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité.

- o Rémunération égale au taux moyen annuel de l'appel d'offre de la Banque Centrale de Tunisie et ce dans l'objectif de ne pas alourdir les charges financières et de rétablir la rentabilité de l'UIB.

- o Insertion d'une clause de subordination et d'une clause d'absorption d'éventuelles pertes et d'une faculté donnée à l'UIB de différer le paiement des intérêts.

- D'un emprunt subordonné à durée déterminée (art. 5 (b) -6 de la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 Mars 1999) pour un montant de 40 millions de dinars et assorti des conditions suivantes :

- o Durée minimale de 5 ans.

- o Rémunération égale au taux moyen annuel de l'appel d'offre de la Banque Centrale de Tunisie et ce dans l'objectif de ne pas obérer les perspectives de retour à la rentabilité de l'UIB.

Les projets de résolutions, qui seront soumis aux Assemblées Générales, illustrent l'engagement de l'UIB à renforcer ses structures et ses capacités d'initiative tout en préservant les intérêts des actionnaires tunisiens. En effet, la contribution financière du Groupe Société Générale est significative, en matière de reconstitution des fonds propres et d'engagement de paiement en faveur de l'UIB, par rapport à celle des actionnaires tunisiens qui garderont, toutefois, inchangée leur quote-part dans le capital de l'UIB (soit 47,63 %).

Avec la mise en œuvre attendue du plan de reconstitution de ses fonds propres, l'UIB se couvre de manière optimale contre les risques de ses crédits non performants, marque une rupture avec le passé en matière de sous provisionnement, conforte ses ratios de solvabilité et de couverture de ses actifs classés par les provisions et s'inscrit, désormais, dans une démarche qui compte l'assainissement des créances et la maîtrise des risques et des coûts parmi ses priorités. L'UIB prend, ainsi, l'option d'une démarche lui permettant d'asseoir une image de responsabilité et de rigueur en matière de gestion des risques. Cette démarche a déjà permis de rompre avec la situation de non certification des comptes de l'UIB, par l'un des deux commissaires aux comptes, vécue l'année dernière.

Pour renouer rapidement avec une rentabilité durable, l'UIB a d'ores et déjà décidé de mettre en œuvre un modèle de croissance plus équilibré, en axant sa démarche sur la diversification du portefeuille de ses métiers et le renforcement de son positionnement sur la clientèle « Corporate » (Grands Ensembles, PME, Professionnels). Ce modèle se base, également, sur le renforcement du positionnement de l'UIB dans le domaine du commerce international avec l'objectif de devenir un acteur majeur du marché en matière de produits et de prestations dédiés à cette activité. Enfin, le modèle s'appuie sur le lancement d'une nouvelle ligne de métier « Banque d'Affaires », et ce à partir du 1^{er} septembre 2008. Cette stratégie sera traduite dans un plan d'affaires (Business Plan) pour la période 2008-2012, dont l'élaboration est en cours de finalisation avec le concours de la banque LAZARD.

Grâce à cette nouvelle stratégie, l'UIB a l'ambition de conforter sa position dans le paysage bancaire tunisien en tirant le meilleur parti de son réseau qui compte à ce jour 103 points de ventes. Dans ce cadre, l'UIB va optimiser la réactivité de son réseau actuel et accroître la qualité de ses prestations, comme elle se propose de poursuivre la dynamique d'ouverture d'agences - 24 nouvelles agences au cours de la période 2008-2012 - pour couvrir les nouvelles zones de développement ; l'objectif étant de faire converger la part de marché de l'UIB en termes d'ouverture de comptes, de collecte de dépôts et d'octroi de crédits vers sa part de marché en termes de nombre d'agences.

Pour la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, l'UIB s'apprête à procéder à des aménagements de son organisation, à optimiser le rendement de son système d'information et de son dispositif commercial, à améliorer le traitement des opérations et à remettre à niveau les fonctions de recouvrement des créances au sein de la banque.

Avec le plan d'action 2008-2012, un nouveau chapitre dans le développement de l'UIB est désormais ouvert. Il se traduit par l'assainissement de son bilan, la mise en œuvre d'un programme de compétitivité et de remise à niveau de ses structures, sa mise en conformité avec les ratios réglementaires en matière de provisionnement et son respect des normes prudentielles en matière de liquidité et de solvabilité (un ratio de solvabilité +11%). Avec un bilan assaini et une assise financière consolidée, l'UIB cherche à renforcer la confiance et à entretenir une dynamique structurellement saine au bénéfice de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaborateurs et des marchés.

L'UIB compte, aujourd'hui, des atouts à même d'assurer le succès de son nouveau plan.

D'abord, le fonds de commerce qu'elle s'est constituée depuis plus de 40 ans ; ensuite, sa proximité avec les opérateurs locaux et son ouverture de plus en plus grande sur la clientèle internationale ; enfin, le soutien de son actionnaire de référence et une nouvelle Direction Générale qui a confirmé son engagement à mettre en œuvre une stratégie de développement pertinente et à assurer une communication financière régulière et pertinente à l'adresse des marchés.

La période 2008-2012 sera cruciale et l'enjeu considérable pour l'UIB. Le nouveau plan envisagé offre de nouvelles perspectives sur la voie de la convergence avec les meilleurs standards en matière de rentabilité, de gestion et de contrôle des risques. Il permet de regarder l'avenir avec confiance et optimisme.

* Source : Bulletin du CMF du 24 juillet 2008.

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Les actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 26 Août 2008 à 10 H** à Tunis 70 avenue de la liberté, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2008-2009-2010.